



1. Lieu et horaires des cours

Les cours ont lieu dans les salles de danse situées au 129 rue Juliette Dodu, 97400 Saint-Denis, La Réunion. Les horaires seront communiqués et affichés tous les ans au mois de mai afin d'anticiper la future année scolaire. Le niveau et le cours, dans lequel l'élève est inscrit, sont déterminés par son âge, le nombre d'années de pratique et ses capacités ; seul le professeur est habilité à procéder à des modifications en cours d'année.

2. Inscription

Lors de l'inscription les pièces suivantes sont à fournir :

- la fiche individuelle d'adhésion et inscription à l'association avec les autorisations complétées: l'accord parental pour la diffusion et l'exploitation, à des fins non commerciales et sur tous supports, des photos prises pendant les cours, concours, stages ou spectacles. Cet accord est demandé pour les élèves qu'ils soient mineurs ou majeurs.
- le certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse (obligatoire pour la pratique de la danse)
- une attestation d'assurance responsabilité civile

> Ces documents devront être obligatoirement fournis le jour de l'inscription. Aucun cours ne pourra être suivi sans ces documents, à l'exception du certificat médical qui pourra être remis au plus tard le 30 septembre.

Les places sont limitées dans le cours. Il faut donc confirmer rapidement votre inscription.

3. Paiement

Le règlement annuel de l'adhésion et des cours s'effectue lors de l'inscription, par virement, espèces ou chèque (s) à l'ordre de « Atelier CJC Danse ». L'engagement est annuel. Un spectacle a lieu tous les ans et il est souhaitable que les enfants qui ont commencé la danse finissent leur année, ceci pour une meilleure organisation du spectacle. L'achat d'un costume sera à prévoir pour le spectacle, celui-ci n'excédera pas 35€.

4. Cas de remboursement

Dans les cas exceptionnels suivants, un remboursement sera étudié :

- Maladie ou accident : sur présentation d'un certificat médical d'une durée minimum de 6 semaines. Le certificat devra être fourni dans un délai d'une semaine à compter de sa date d'émission.
- Déménagement ou mutation professionnelle hors département : sur présentation d'un justificatif accompagné d'un courrier daté. Le remboursement sera effectué à compter de sa date de réception.
- En cas d'obligation de fermer la structure (confinement, cyclone...) une solution de rattrapage ou de stages sera proposée et/ou un remboursement au prorata sera étudié.

5. Responsabilités

Les parents doivent s'assurer que les cours ont bien lieu avant de déposer leur enfant. L'association n'est pas responsable des enfants en dehors des heures de leur cours, ni à l'extérieur de l'école à quelque moment que ce soit. Les enfants ne doivent pas quitter l'école sans qu'un adulte responsable soit venu les chercher à l'intérieur de l'école. Si un élève doit partir, exceptionnellement, avant la fin d'un cours, il devra fournir un mot signé de ses parents. Les jours de répétition, spectacle ou concours, la surveillance des élèves est assurée par les parents bénévoles inscrits. Pour toute absence, les parents doivent prévenir le professeur dans les meilleurs délais. Une présence régulière favorise les progrès. Les élèves majeurs sont responsables de toute dégradation qu'ils pourraient occasionner; la responsabilité incombe aux représentants légaux, pour les mineurs. L'association décline toute responsabilité en cas de disparitions, pertes ou échanges de biens ou de valeur.

6. Tenue vestimentaire

- Une tenue particulière est demandée pour les cours de classique (voir avec le professeur). Aucune obligation pour le jazz et le contemporain, mais prévoir une tenue adaptée pratique et confortable.
- Ne pas acheter des pointes sans l'avis et les conseils du professeur.
- Tous les élèves devront se présenter au cours avec les cheveux coiffés et attachés.
- Être présent minimum 5 minutes avant le début du cours afin qu'il commence à l'heure.

7. Comportements

Les téléphones portables doivent être éteints (à minima en mode Avion), lors des cours. Les bijoux, chewing-gum ou bonbons sont interdits. Les élèves seront ponctuels. Ils seront autorisés à entrer dans la salle de cours uniquement par le professeur.

8. Communication avec les professeurs et l'association

Pour toutes réclamations, les parents ou élèves majeurs doivent prendre contact avec l'association par mail (contact@ateliercjcdanse.com), qui conviendra d'un rendez-vous avec les professeurs ou membres du bureau. Les cours de danse ainsi que le cours d'essai ne sont pas ouverts au public. Les coordonnées des professeurs seront communiqués à la demande par mail.

9. Respect des locaux

L'association est locataire des locaux. Les élèves doivent respecter la propreté et l'intégrité des locaux. Ne pas manger ou boire (excepté de l'eau) dans les salles.

Conformément à la loi européenne relative à la protection des données (RGPD), vous reconnaissez être informé de la conservation de ces données et acceptez que les informations recueillies soient enregistrées dans un fichier informatisé par l'Atelier CJC Danse pour la gestion des adhérents.